

SMCTOM DE NONTRON

2025/0029

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES
MÉNAGÈRES DE NONTRON**

Nombre de Délégués : En exercice : 69 - Présents : 35 - Votants : 35 - Nombre de voix : 64

L'an deux mil vingt cinq

Le 21 juillet 2025 à dix-huit heures

Le Comité Syndical s'est réuni à l'Auditorium de Nontron sous la présidence de Monsieur Vincent FARGEAS, Président.

Date de la convocation : 11 juillet 2025

Etaient présents : Messieurs BRADEAU Ludovic, JEAN Thierry, DAVID Jean-François, COLINEAUX Jean-Luc, COUSSY Alain, MILLARET Francis, PEYROU Alain, COMBEALBERT Gérard, BALLIGAND André, FARGEAS Vincent, DUCHANGE Michel, ROCHE Jean-Claude, COMBEAU Michel, CHABOT Jean-Michel, LAVAUD Alain, MICHEL Pierre, GEREAUD Fabien, GOULHERS Jean-Pascal, GAUDOU Fernand, GACHON Didier, MASSIAS Gilles, LAGARDE Jean-François, FAYE Jean-Jacques,

Etaient présentes : Mesdames JERVAISE Marie-Christine, MARTY Patricia, DEBORD Danielle, POLETZ Anne-Marie, RAT Sylvie, BOURDEAU Liliane, GOURAUD Sylvie, FLOCH Françoise (pouvoir à Monsieur GACHON Didier), DEZAUTEZ Marie-Christine, POULAIN Chantal,

Suppléants remplaçants titulaires : Messieurs DOUCET Serge, BRETON Yves,

Étaient absents excusés : Messieurs MOIRAND Bernard, BOUSSARIE Thierry, JONQUIÈRE Hervé, HISPIWACK Jean-Michel,

Étaient absente excusée : Mesdames BOUSSARIE Myriam, LAGARDE Isabelle,

Secrétaire de séance : Monsieur GACHON Didier

Objet : Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Vu les dispositions de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit que :
Pour les communes de plus de 3.500 habitants ou un établissement public, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, Président, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Président informe le Comité Syndical qu'il convient de procéder à l'élection des membres de la CAO pour renouveler un membre décédé et des membres démissionnaires.

Le Comité Syndical a donc procédé au vote à la représentation proportionnelle au plus fort reste des membres devant composer la CAO.

Il n'a pas été procédé au vote à scrutin secret suite à une décision à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

Suite au dépouillement, les résultats sont les suivants :

1°) Membres titulaires :

Messieurs Jean VEDRENNE, Gérard COMBEALBERT, Alain COUSSY, Didier GACHON, Alain LAVAUD,

2°) Membres suppléants :

Messieurs Jean-Jacques FAYE, Gérard ROUMAT, Pierre MICHEL, Jean-Michel CHABOT
Madame Sylvie RAT

Sont élus à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

1°) Membres titulaires :

Messieurs Jean VEDRENNE, Gérard COMBEALBERT, Alain COUSSY, Didier GACHON, Alain LAVAUD,

2°) Membres suppléants :

Messieurs Jean-Jacques FAYE, Gérard ROUMAT, Pierre MICHEL, Jean-Michel CHABOT
Madame Sylvie RAT

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- ♦ **charge** Monsieur Le Président ou son représentant d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme.

Le Président

Vincent FARGEAS



Délibération 2025/0029

Page 1 sur 1